



réminiscences triomphantes d'une inoubliable commotion historique.



Pendant que deux petites filles présentent à la foule le coussin sur lequel vient d'être épinglée la Croix de guerre, le colonel MICHAUX remet à M. CAUCHOIS, la Médaille de la Résistance.

(Photo et cl. Courrier Picard)

Ault, sous un soleil intermittent, offrait aux passants, dans un jour illustre, son visage de tous les jours.

Sans doute, la vénérable église reçut-elle plus de monde qu'à l'accoutumée ; sans doute l'extériorisation de l'union des cœurs fut-elle davantage visible ; sans doute, les accords d'une fanfare remarquablement dirigée ajoutèrent-ils aux échos d'une harmonique joie.

Pourtant, Ault, dominé par le chant nostalgique de la mer, conserva, hier, sa physionomie calme et peu austère des jours qui

sur la poitrine de M. Maurice Cauchois et l'on constata, une fois encore, combien la vraie bravoure est proche de la véritable modestie.

#### LES DISCOURS

M. Jamart, maire d'Ault, traduisit en termes excellents la joie et la fierté de la population. Il rappela le sacrifice des 44 déportés de la commune qui firent à la Patrie l'offrande de leurs souffrances. Le maire, après avoir félicité M. Cauchois, remercia M. Max Lejeune et son représentant, le colo-

chant nostalgique de la mer, conserva, hier, sa physionomie calme et peu austère des jours qui hors saison — sont pareils aux autres. Ceci signifie que la Croix de dans une quiète intimité familiale et fraternelle.

## AU MONUMENT AUX MORTS

A 11 h. 30, dans la cour de la mairie, les personnalités et les sociétés se rassemblaient.

Nous avons noté, aux côtés de M. Jamart, maire, et de ses adjoint, MM. Niquet et Rideau, la présence de M. le Colonel Michaux, attaché à l'Etat-Major particulier de M. Max Lejeune ; Mme Delabie, sénateur ; M. Sainte, secrétaire de la Sous-Préfecture, représentant M. Marc, sous-préfet.

La compagnie des Sapeurs-Pompier, sous les ordres du lieutenant Milaume, formait une garde d'honneur devant la maison commune.

Sous la conduite de leurs directeur et directrice, M. Cacheleux et Mme Lecat ; sous la surveillance de leurs maîtres et maîtresses, les enfants des écoles prirent la tête du cortège. La Fanfare Municipale, dont on admira, répétons-le, la parfaite interprétation musicale sous la baguette de M. Martin, précéda les délégations des sociétés patriotiques avec leurs drapeaux, celle des Anciens Combattants, des Anciens Prisonniers de Guerre, des Résistants, des Combattants Républicains, des sociétés sportives, etc...

Le cortège gagna le Monument aux Morts, symboliquement adossé à la vieille église et dominant, de son humble promontoire, l'existence active de la petite ville.

Les cuivres sonnèrent le rassemblement des cœurs et, M. Jamart, ainsi que des délégués d'associations d'Anciens Combattants déposèrent des gerbes au pied de la stèle. Une minute de silence observée avec la ferveur du recueillement par toute la foule, fut le seul et imposant hommage rendu à ceux qui firent à la Patrie une cuirasse de leur vie.

Le maire, après avoir remercié M. Cauchois, remercia M. Max Lejeune et son représentant, le colonel Michaux, ainsi que toutes les personnalités présentes.

« une pensée de reconnaissance. Il nous appartient de réaliser leur vœu suprême. Ils sont morts en pensant que l'holocauste humain garantissait la paix du monde. Hélas ! les nations, une seconde fois, n'ont pas pu régler pacifiquement leur différend et le second conflit mondial n'a pas été évité. Puissent la fermeté, la sagesse, la prudence et la clairvoyance empêcher que le vent de folie qui souffle aujourd'hui sur le monde se transforme en une nouvelle tempête ».

Le colonel Michaux, en une courte allocution, exprima les regrets de M. Max Lejeune de ne pouvoir participer à cette cérémonie. Il dit la joie personnelle qu'il éprouvait à remettre, en ce 11 Novembre, la Croix de Guerre à une commune du littoral.

Le colonel, quoique se défendant d'être orateur, exprima excellemment la fierté de tous ceux qui, en France, aux heures les plus difficiles, ont fait avec simplicité leur devoir, sans espérer une récompense.

« L'âme française demeure, dit-il, éprise de son pays. L'âme française républicaine demeure éprise de liberté. Cette âme n'a pas perdu la foi. Et c'est avec confiance qu'elle attend l'avenir sûre que, demain comme hier, la France demeurera à la tête de la civilisation et de la liberté ».

Après l'exécution de « La Marseillaise », un défilé termina cette mémorable manifestation.

# PAS-DE-CALAIS

ACHIET-LE-PETIT. — BAL. — Di

manche 13 novembre, à 21 h. Bal de

ouvert avec Robert et son ensemble